

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise BARLET, Maire.

Présents : Françoise BARLET, Chantal BERNARD, Christiane CHENAVIER, Noëlle COELLO, Lionel PERRAUD, Brigitte VINCENT-BIZET,

Absents : Gilles BARLET, Didier JEANDET,

Absent(s) excusé(s) : Christine RIVA (pouvoir à F. Barlet) , Jean-Claude CHEVALLIER (pouvoir à L. Perraud) Chantal THOME GUIGUE BILLON (pouvoir à C. Chenavier),

Date d'envoi de la convocation : 20/08/2018

2018-08-01 : Rapports annuels 2017 de la Communauté de Communes de Yenne sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement non collectif, de l'eau, du traitement des déchets ménagers

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, du service public d'eau potable et du service d'élimination des déchets ménagers.

2018-08-02 : coupes de bois 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019

- **designe** comme garants

Madame Noëlle COELLO

M. Georges BARLET

M Maurice PADEY

- **fixe** le tarif de l'affouage pour 2019 à 60 €

- **maintien** l'application d'une pénalité de 200 € si l'abattage n'est pas terminé au 30 avril ou si le débardage n'est pas effectué au 31 octobre de l'année suivante.

2018-08-03 : marché de fourniture des repas de cantine année 2018-2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le choix de la société LEZTROY pour la fourniture des repas de cantine à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

- **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires.

2018-08-04 : convention avec le Cdg73 pour l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **approuve** la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73 jusqu'au 18 novembre 2020,

- **autorise** Madame la Maire à signer la convention avec le Cdg73.

2018-08-05 Création d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **Décide** de créer un emploi permanent d'agent polyvalent à temps non complet de 11 heures hebdomadaires annualisables à compter du 1^{er} novembre 2018, qui pourra être occupé par un agent contractuel, rémunéré sur la base de l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe